

5.6 Retraites

En fin d'année 2012, 15,5 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français. Cet effectif progresse de 1,5 % par rapport à la fin de 2011, soit 225 000 personnes supplémentaires contre 360 000 personnes par an en moyenne entre 2006 et 2010. Ce ralentissement s'explique principalement par la réforme des retraites de 2010 qui repousse progressivement l'âge légal d'ouverture des droits, à partir de juillet 2011. Le régime général des salariés du privé géré par la **caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)** est le régime le plus important en termes d'effectifs avec 12,4 millions de bénéficiaires d'un droit direct au 31 décembre 2012.

Le montant moyen de la **pension** de droit direct, tous régimes confondus, s'établit à 1 288 euros mensuels en décembre 2012, soit 2,6 % de plus en euros courants qu'à la fin de 2011 (+ 1,3 % en euros constants). Il croît entre 2006 et 2012 au rythme annuel moyen d'environ 1 point de pourcentage en plus de l'inflation. Cette croissance résulte de l'évolution des pensions des personnes déjà retraitées ainsi que du renouvellement de la population de retraités. Le mécanisme de remplacement des retraités les plus âgés, décédés en cours d'année, par de nouveaux retraités disposant en général de carrières salariales plus favorables, est qualifié « d'effet de noria ». Ce dernier est particulièrement marqué pour les femmes. Le montant moyen de pension de droit direct

s'élève à 951 euros mensuels pour les femmes contre 1 654 euros pour les hommes.

À la faveur de l'amélioration du niveau des pensions de retraite, le nombre d'allocataires du **minimum vieillesse** a régulièrement diminué de 1968 à 2003 et décroît plus lentement depuis 2004. Depuis 2009, les revalorisations exceptionnelles sur quatre ans du minimum vieillesse ont atténué cette tendance à la baisse. Au 31 décembre 2012, 564 000 personnes bénéficient d'une allocation du minimum vieillesse leur permettant d'atteindre un seuil minimal de ressources : **allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV)** ou **allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)**. Une revalorisation au 1^{er} avril 2012 fixe le minimum vieillesse à 777 euros mensuels pour les personnes seules. Cette revalorisation de 4,7 % a permis un gain de pouvoir d'achat de 2,7 % en moyenne sur l'année pour une personne seule.

En complément des régimes obligatoires par répartition, une retraite supplémentaire facultative permet à certains retraités de compléter leurs revenus. En 2012, les produits d'épargne retraite individuels souscrits hors du cadre professionnel représentent 880 000 bénéficiaires d'une rente et 3 millions d'adhérents dont près de 2,2 millions pour le seul **plan d'épargne retraite populaire (PERP)**. Au total, les dispositifs de retraite supplémentaire représentent 172 milliards d'euros d'**encours**. ■

Définitions

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : allocation différentielle versée aux personnes âgées (65 ans ou plus ou 60 ans en cas d'invalidité) disposant de faibles ressources, quel que soit le nombre de trimestres validés auprès de régimes de retraite. Elle remplace depuis le 1^{er} janvier 2007 les anciennes prestations du minimum vieillesse (premier et second étage).

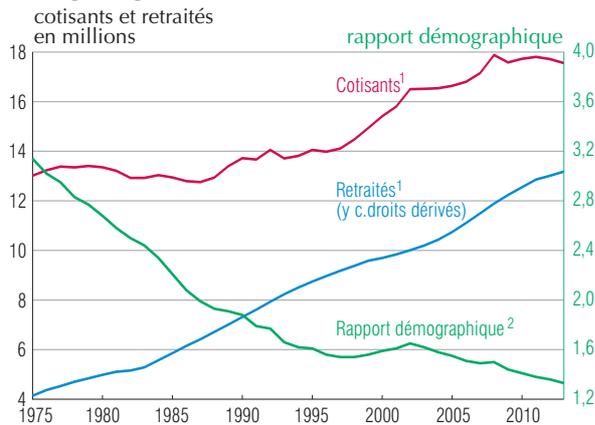
Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV), caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), contrats relevant du Code général des impôts (CGI), encours (ou provisions mathématiques), fonds de pension des élus locaux (FONPEL), minimum vieillesse, pension de retraite, plan d'épargne pour la retraite collective (Perco), plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE), plan d'épargne retraite populaire (PERP), PREFON : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les cessations anticipées d'activités en 2012 », *Dares Analyses* n° 061, Dares, août 2014.
- « Évolutions et perspectives des retraites en France », *rapport annuel*, Conseil d'orientation des retraites, juin 2014.
- « Les retraités et les retraites », édition 2014, *collection études et statistiques*, Drees, avril 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Cotisants, retraités et rapport démographique du régime général de 1975 à 2013



1. Effectifs au 31 décembre jusqu'en 1981, au 1^{er} juillet à partir de 1982.
 2. Nombre de cotisants rapporté au nombre de retraités.
 Note : rupture de série en 2000 pour les retraités suite au dénombrement des comptes anticipés.
 Champ : France métropolitaine.
 Source : Cnav.

Retraités et bénéficiaires du minimum vieillesse

Au 31 décembre	en milliers		
	2005	2010	2012
Retraités ayants-droit	13 260	15 080	15 517
Bénéficiaires du minimum vieillesse	609	576	564

Champ : bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger, vivants au 31/12 de l'année pour les retraités ayants-droit ; France entière pour les bénéficiaires du minimum vieillesse.

Source : Drees.

Montants des encours des dispositifs de retraite supplémentaire facultative fin 2012

	en millions d'euros	
	Montant	en %
Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre personnel ou assimilé	37 334	22
PERP ¹	8 880	5
Produits destinés aux fonct. ou aux élus locaux (PRÉFON, COREM, CRH, FONPEL, CAREL-MUDEL)	21 175	12
RMC (retraite mutualiste du combattant) ²	7 007	4
Autres contrats souscrits individuellement ³	272	0
Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre professionnel	135 078	78
Professions indépendantes (à titre individuel)	31 725	18
Contrats Madelin ¹	27 647	16
Contrats « Exploitants agricoles » ¹	4 078	2
Salariés (à titre collectif)	103 353	60
PERCO	6 700	4
Contrats de type art. 39 du CGI ¹	36 201	21
Contrats de type art. 82 du CGI ¹	3 637	2
Contrats de type art. 83 du CGI (dont branche 26) ¹	50 951	30
PERE ¹	487	0
REPMA ³ , ancien PER « Balladur »	2 340	1
Autres contrats souscrits collectivement	3 038	2
Ensemble des dispositifs	172 411	100

1. Estimations obtenues après recalage des données collectées des organismes d'assurance sur les sources FFSA.
 2. La série a été redressée à partir de données estimées.
 3. Régime de prévoyance mutualité agricole.
 Champ : ensemble des contrats en cours de constitution et de liquidation.
 Source : Drees.

Recettes et dépenses du régime général en droits constatés

	en millions d'euros		
	2012	2013	13/12 en %
Cotisations sociales	67 752	71 295	5,2
Cotisations prises en charge par l'État	913	909	-0,4
Impôts et taxes affectés	11 176	12 230	9,4
Transferts entre organismes	5 277	5 532	4,8
Fonds de solidarité vieillesse	20 704	21 561	4,1
Produits divers	932	991	6,2
Total des recettes	106 754	112 517	5,4
Prestations légales	101 570	105 516	3,9
Prestations extra-légales	374	279	-25,5
Prestations IEG ¹	1 584	1 607	1,5
Transferts	5 242	5 521	5,3
Diverses charges techniques	654	703	7,5
Dotations aux provisions	737	637	-13,5
Charges diverses	1 380	1 393	0,9
Total des dépenses	111 540	115 656	3,7
Solde	- 4 787	- 3 139	///

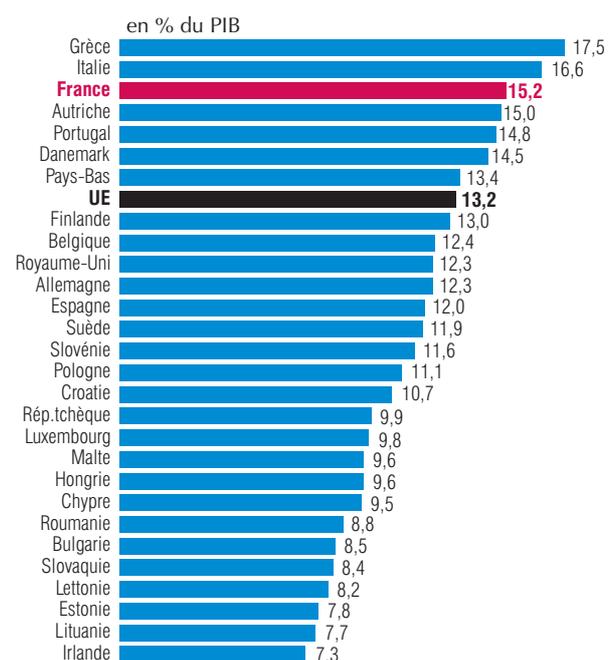
1. Industries électriques et gazières.
 Source : Cnav.

Montant des pensions moyennes brutes

Au 31 décembre	en euros courants		
	2005	2010	2012
Montant mensuel moyen par retraité	1 062	1 216	1 288
Évolution annuelle du montant mensuel brut ¹	3,2	1,9	2,6
Évolution annuelle du montant mensuel corrigé de l'inflation ^{1 2}	1,6	0,2	1,3

1. En glissement annuel au 31/12 de l'année, en %.
 2. Corrigé de l'évolution de l'indice des prix hors tabac pour la France.
 Champ : bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année ; tous régimes confondus.
 Source : Drees.

Dépenses de pensions dans l'UE en 2012



Source : Eurostat.